

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **263/2023/CAB**  
**Conseil d'Administration du 7 juillet 2023 :**

**Sujet : création d'un poste de conseiller sécurité défense et intelligence économique**

Les missions assurées par le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de l'Université se sont amplifiées notamment avec la publication de la dernière note du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité en particulier avec les aspects intelligence économique et prévention de la radicalisation. Pour face à des nouvelles missions et en raison du départ programmé du FSD adjoint, l'Université souhaite créer un poste de conseiller sécurité défense et intelligence économique pour accompagner le FSD dans la mise en place des actions de prévention et de sécurité nécessaires pour l'établissement.

Après présentation et échanges en séance, la création du poste est proposé au vote des membres du Conseil d'Administration.

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants : 29  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne souhaite pas participer au vote : 3

Fait à Limoges, le 7 juillet 2023

**La Présidente de l'Université**

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2023.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 10 juillet 2023.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*